

PREMIER MINISTRE, CHEF
DU GOUVERNEMENT

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 83/092 du 2/2/1983
Portant nomination de Monsieur KOUANGOLI
Bernard en qualité de Directeur Régional
des Eaux et Forêts de la Sangha.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979;
Vu la loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution;
Vu le décret n°82/049 du 18 Janvier 1982 déterminant les attributions des Membres du Gouvernement;
Vu le décret n°82/213 du 27 Février 1982 portant attributions et organisation du Ministère des Eaux et Forêts;
Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
Vu le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80/644 susvisé;
Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

Article 1er.-Monsieur KOUANGOLI Bernard, Ingénieur des Eaux et Forêts Stagiaire est nommé Directeur Régional des Eaux et Forêts de la Sangha.

Article 2.- L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

.../...

Article 4. - Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal de la République Populaire du Congo.

Fait à Brazzaville, le 2 Février 1983

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Eaux et Forêts

Le Ministre des Finances

Henri D J O M B O

Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU ;

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

X